

Zeitschrift: Pionier : Zeitschrift für die Übermittlungstruppen
Herausgeber: Eidg. Verband der Übermittlungstruppen; Vereinigung Schweiz. Feld-
Telegraphen-Offiziere und -Unteroffiziere
Band: 37 (1964)
Heft: 6

Artikel: La réorganisation de l'armée
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-561848>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La réorganisation de l'armée

Où en sommes nous? — Sommes-nous prêts?

L'automne dernier, lorsque la crise cubaine atteignit son paroxysme, la crainte qu'une guerre n'éclatât entre les Etats-Unis et l'Union Soviétique domina pendant plusieurs jours. Le monde retint son souffle, prêt à être témoin et victime d'un duel entre les deux géants nucléaires. Durant ces heures chargées de tension, bon nombre de Suisses tournèrent leurs regards sur notre armée, se demandant si elle était apte au combat. Les moyens mis à sa disposition étaient-ils suffisants?

Ces questions s'expliquaient surtout par le fait qu'une nouvelle organisation de l'armée était entrée en vigueur au début de 1962. Or, une réorganisation provoquant des changements aussi profonds que ceux de 1961 ne peut évidemment s'effectuer d'un jour à l'autre. Elle comporte un nombre considérable de dispositions de tout genre dont la mise en pratique requiert du temps. Ainsi, l'acquisition de nouvelles armes, de nouveaux équipements constitue-t-elle un processus qui s'étend sur plusieurs années. Et ces engins, ces armes une fois introduits, il s'agira de former les troupes à leur emploi, ce qui, à son tour, demandera un certain temps, cela d'autant plus que le système de milice propre à notre pays est caractérisé par des périodes d'instruction relativement courtes. Enfin, des modifications relevant de l'organisation interviennent dans le cadre de cette réforme de l'armée qui placèrent les cadres et la troupe face à de nouvelles tâches avec lesquelles il fallut se familiariser.

Si, depuis le mois d'octobre 1962, l'horizon politique s'est sans doute quelque peu éclairci, le désaccord fondamental entre le monde libre et le bloc communiste subsiste néanmoins. D'autre part, les événements de l'automne dernier, c'est-à-dire la crise cubaine et l'agression armée de la Chine rouge contre les Indes, ont rappelé à la mémoire de l'Occident que les forces du communisme international ne reculent point devant des attaques locales, là où elles ne s'attendent pas à rencontrer une résistance vigoureuse. C'est bien pourquoi la question posée à cette époque continue à présenter pour la Suisse un intérêt considérable; c'est pourquoi aussi il est donc justifié de demander aujourd'hui: l'arme que nous voulions forger par la réorganisation de l'armée est-elle prête aujourd'hui?

Le but de notre armée

En réorganisant nos forces armées, les responsables étaient décidés à adapter notre appareil de défense aux changements intervenus depuis la fin de la dernière guerre mondiale et plus particulièrement depuis 1950, sur le plan des armements, des méthodes de combat et de la structure et de l'organisation des armées. Le but de notre armée n'a pas été touché par ce remaniement: elle demeure l'instrument le plus efficace pour sauvegarder notre indépendance.

Mais si, par sa seule présence, elle ne parvient pas à empêcher une attaque, il lui incombera la tâche de résister à l'assaillant, de repousser ses forces.

De quoi l'armée doit-elle être capable?

Pour pouvoir mener à bien cette double tâche, notre armée doit être en mesure d'assumer toutes les missions dont elle pourrait se voir chargée le cas échéant. Cela soulève une première question: dans quelles parties du pays faut-il s'at-

tendre à voir les opérations militaires principales se dérouler? Dans son message daté du 30 juin 1960 concernant la réorganisation de l'armée, le Conseil fédéral constatait que nul ne saurait prévoir où l'armée aurait à combattre dans un cas concret. De cette incertitude découle la nécessité de doter l'armée de différentes formations qui soient à même d'opérer dans différents secteurs du territoire, grâce à une instruction et un équipement adéquats.

A cela d'ajoute que la réforme de l'armée devait adapter son organisation, de même que les moyens des troupes, aux conditions particulières de la guerre atomique, chose qui s'impose vu la probabilité de l'emploi de telles armes en cas de conflit. De cette manière on cherchait à permettre à nos soldats de survivre aux coups nucléaires que nous porterait un assaillant. Tant que nous serons privés de moyens atomiques, notre réaction en présence de l'utilisation de ces armes par l'ennemi consistera à décentraliser nos formations de combat et à les protéger par le blindage de leurs véhicules ainsi que par des abris situés sous terre.

Souignons enfin que l'armée doit être capable de défendre notre territoire avec tenacité et aussi longtemps que possible, à partir des frontières. Elle est donc chargée de protéger les parties les plus peuplées et les plus industrialisées de Suisse, secteurs qui sont les plus exposés à une invasion étant donné leur situation géographique. Un groupe particulier de nos forces a d'autre part pour mission de couvrir le réduit national.

Les caractéristiques de la nouvelle organisation de l'armée

Pour répondre à ces exigences, la réorganisation de l'armée a prévu la mise en place de différents types d'unités d'armée: Les troupes de montagne destinées à être engagée dans le massif alpin furent organisées à l'échelon divisionnaire. La partie du territoire dont la défense leur incombe constitue un bastion aisément défendable de tous les côtés. Elles seront secondées dans cette mission par les formations de réduit et pourront s'appuyer sur un système de forteresses impressionnant.

Comme par le passé, ce sont les brigades frontières qui auront d'abord à assumer la protection de nos frontières, menant la lutte dans des fortins et des positions préparées à cette fin. Leur première tâche consistera à interdire à l'assaillant l'accès à l'intérieur du pays, couvrant ainsi la mobilisation du gros de l'armée. D'autre part, ces troupes formeraient en cas d'hostilités notre première ligne de défense, qui obligerait l'ennemi à grouper ses forces pour lancer une attaque en règle, c'est-à-dire à opérer une concentration de feu et d'éléments mobiles lui permettant d'enfoncer le dispositif de défense. La création de divisions frontières, censées jouer le rôle de réserves dans les secteurs frontaliers, est significative de la volonté d'engager la lutte aux limites du territoire.

Mais de toutes les améliorations qu'a apportées l'ordre des troupes 1961, la plus décisive doit être vue dans la mise en place de formations mécanisées. Grâce à une puissance de feu considérable s'alliant à une grande mobilité dans tous terrains entrant en ligne de compte et à une rapidité remarquable, les divisions mécanisées, ou plus précisément leurs éléments d'attaque, les régiments blindés, seront aptes à mener un combat mobile sur le plateau et notamment à porter

des coups puissants à un agresseur qui aurait battu en brèche notre dispositif avancé. L'ère atomique leur confère d'ailleurs une importance particulière, puisque la mobilité qui leur est propre permet de décentraliser leurs éléments sans que cela soit nuisible à leur force de combat. Ces unités les plus puissantes de notre armée seraient, le cas échéant, employées à des attaques et contre-attaques fulgurantes.

Quant au quatrième type, les divisions de campagne, elles sont prévues pour le combat sur le plateau, où leurs efforts seront étroitement coordonnés avec les évolutions des troupes mécanisées. Elles aussi ont reçu des chars. Mais leur faible nombre ainsi que le manque de troupes blindées d'accompagnement ne rendent possible que leur utilisation en tant que soutien de l'infanterie et renfort efficace pour la défense anti-chars.

Dans quelle mesure l'OT 61 est-elle aujourd'hui une réalité?

En l'espace de l'année et demie qui s'est écoulée depuis l'introduction de la nouvelle organisation, nos troupes ont déjà accompli un ou deux cours de répétition. Les états-majors se sont plongés dans l'étude de leur nouvelles tâches — dans la mesure où elles avaient subi des modifications. La majorité des exercices de manœuvre accomplis se situaient à l'échelon du régiment, ce qui devait avoir un effet salutaire sur l'instruction des cadres. Il faut aussi attirer l'attention sur les manœuvres du corps alpin qui virent l'engagement de deux divisions.

Infanterie

L'introduction du fusil d'assaut représente sans doute la mesure de modernisation la plus importante en ce qui concerne l'infanterie. Après avoir commencé dès 1960, l'instruction des régiments a vite progressé et devrait toucher à sa fin cette année. Le fusil d'assaut a considérablement élevé la puissance de feu de l'infanterie qui constitue, sous le régime de l'OT 61 comme par le passé, notre arme principale. En équipant chaque fantassin de même que les soldats incorporés dans les troupes mécanisées et légères de ce moyen de combat, nous avons du point de vue de la puissance de feu fait un saut tel que nous n'en avons jamais accompli auparavant en introduisant une arme personnelle. On s'en rend compte, si l'on compare le nombre de balles et de grenades que pouvaient, en 1958, tirer une compagnie d'infanterie américaine, soviétique et helvétique avec toutes leurs armes en l'espace d'une minute. Une statistique dressée à l'époque montrait que la compagnie suisse disposait de la puissance de feu la plus élevée.

Cette nouvelle arme n'a cependant pas seulement augmenté, de manière aussi spectaculaire que les chiffres le prouvent, la puissance de feu du groupe, de la section et de la compagnie. Sa diversité a conduit à une amélioration remarquable de l'autonomie des petites unités.

En effet, le fusil d'assaut permet de tirer des cartouches normales en rafales aussi bien que coup par coup. Le trépied dont il est muni rend possible un feu précis et continu. L'arme peut également faire feu avec des grenades à charge creuse, et cela à une distance de cent mètres. Par rapport à la portée de 30 mètres que ces engins avaient jusqu'à présent, cela signifie une nette amélioration des chances qui s'offrent au fantassin engagé dans un combat singulier avec les chars

ennemis. Enfin, le fusil d'assaut sert de mortier à la section de fusilier. Il permet de lancer à une distance de 400 mètres des grenades d'acier et fumigènes dont l'effet correspond aux trois quarts de celui d'une charge de lance-mine de 8,1 cm. Chaque section comporte un groupe de soutien destiné à mettre hors de combat un ennemi à couvert. Outre le fusil d'assaut, de nouveaux tubes roquette furent introduits de même que le véhicule tout terrain Haflinger-Puch affecté aux compagnies de fusiliers, tandis que les unités de montagne faisaient leurs premières expériences avec des groupes de spécialistes de haute montagne nouvellement formés. Il découle donc de cette énumération qu'il est justifié de répondre affirmativement à la question posée plus haut: L'infanterie est prête.

Artillerie

Pour ce qui est de l'artillerie, les modifications introduites par l'OT 61 se bornèrent à des regroupements. Des groupes d'artillerie furent réunis en régiments et toutes les unités d'armées furent dotées d'un certain nombre de ces régiments. Par la réduction du nombre des groupes on parvint à augmenter le nombre des pièces par batterie. Par contre, la nouvelle organisation des troupes n'a pas encore pu répondre au besoin de munir l'arme de soutien classique d'affûts auto-tractionnés et chenillés. Des essais sont toutefois en cours avec un tel engin. Malgré cette lacune, notre artillerie mérite d'être considérée comme une arme efficace.

Troupes mécanisées

Les changements les plus profonds intervinrent dans les troupes légères dont la plus grande partie sera mécanisée dans le cadre de cette réorganisation. Ici aussi, le fusil d'assaut fut introduit rapidement. Les chars des régiments blindés ainsi que les véhicules des bataillons de reconnaissance, les AMX 13, sont là et les régiments d'infanterie motorisés ont pris possession de leurs camions «Unimog» capables de transporter un groupe de fusiliers, de mitrailleurs ou de lance-mine. Hélas, les véhicules d'accompagnement chenillés dont dépend la possibilité d'engagement mécanisé des régiments blindés manquent encore. Un premier pas a été cependant, le Conseil fédéral ayant fixé son choix sur le véhicule américain M-113, dont 700 exemplaires seront achetés.

Conclusions

Si l'on fait abstraction de la lacune à combler en ce qui concerne les blindés d'accompagnement, on peut dire de nos forces de terre qu'elles sont prêtes, conformément aux idées directrices de la réforme de l'armée. Sur le plan de la défense aérienne par contre, nous n'en sommes pas encore là. En effet, l'aviation est menacée d'un vieillissement inquiétant allant de pair avec une réduction des effectifs d'appareils aptes au combat. Elle se compose actuellement de Vampires, de Venom et de Hunter. De tous, seul le Hunter peut momentanément être qualifié d'arme moderne, utilisable aussi bien pour donner la chasse aux appareils ennemis que pour soutenir de manière décisive les troupes terrestres.

Les Vampires qui devaient être remplacés par les Mirages commandés en France ont été éliminés des armées étran-